

## Guide des remerciements relatifs aux publications scientifiques

La charte de publication d'Aix Marseille Université vise à fixer les règles communes de signature des publications et à communiquer les principales consignes à suivre pour que l'unité de recherche, Aix Marseille et les autres tutelles soient correctement **repérées et recensées dans les bases de données internationales**. La charte de signature des publications d'Aix Marseille Université est en parfaite adéquation avec celles de tous ses partenaires.

### Éléments à respecter propres à l'Institut Laënnec :

Pour toute publication scientifique, il vous est demandé d'inscrire les **remerciements avec le numéro AMX-21-IET-017** et de **déposer votre publication dans HAL AMU en texte intégral et d'y indiquer le numéro A\*midex dans le champ "financement"**.

Toute production devra utiliser la phrase de remerciement suivante :

**« Ce travail a bénéficié d'une aide  
du gouvernement français au titre du Programme Investissements d'Avenir, Initiative d'Excellence  
d'Aix-Marseille Université - A\*Midex" AMX-21-IET-017. »**

En anglais :

**« The project leading to this publication has received funding from the Excellence Initiative of Aix-Marseille  
Université - A\*Midex, a French "Investissements d'Avenir programme" AMX-21-IET-017. »**

### Éléments à respecter conformément à la Charte AmU de signature des publications scientifiques :

#### Obligation de dépôt dans HAL AMU et Open Access :

Toute production scientifique issue d'un projet ANR ou d'un financement A\*midex doit impérativement être déposée dans HAL AMU : <https://amu.hal.science>

Toute production scientifique issue d'un financement de l'Union Européenne, doit impérativement être déposée dans HAL AMU, même si elle a été publiée dans une revue en Open Access.

Contact : [archiveouverte@univ-amu.fr](mailto:archiveouverte@univ-amu.fr)

Informations sur l'Open Access à AMU : <https://oaamu.hypotheses.org>

L'identification de la source institutionnelle d'une publication constitue **un enjeu majeur** pour les établissements (universités, organismes de recherche, écoles) tutelles des unités de recherche, avec notamment des **impacts en termes de rayonnement international et d'attractivité**.

Pour toutes questions relatives aux publications, contactez la **Direction de la Recherche et de la Valorisation**, par mail à [carine.dou-qoarin@univ-amu.fr](mailto:carine.dou-qoarin@univ-amu.fr).

Les instituts d'établissement sont coordonnés par la fondation Amidex



L'Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille, un consortium entre Aix Marseille Université et 8 partenaires